

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

VEGA PATRIMOINE (PARTS I : FR0012007003) SOCIETE DE GESTION : VEGA INVESTMENT MANAGERS (GROUPE BPCE)

Objectifs et politique d'investissement :

L'objectif de gestion de l'OPCVM est de surperformer l'indicateur de référence, composé à 45% du CAC 40 dividendes nets réinvestis, à 30% de l'Euro MTS 5-7 ans coupons réinvestis et 25% de l'Eonia capitalisé - sur une durée minimale de 3 ans.

L'OPCVM est exposé au marché actions et au marché de taux (obligataire et monétaire) dans les proportions de son indicateur de référence. Le gérant peut s'écarter de l'allocation actions de son indicateur de référence dans une limite de plus ou moins 15% de l'actif, aux dépens ou au profit des produits monétaires et obligataires en fonction des anticipations macro-économiques.

Ainsi, l'OPCVM sera exposé, via des titres en direct ou, dans la limite de 10% de l'actif net, des OPCVM, FIA ou Fonds d'investissement de droit étranger, y compris des OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger pouvant être gérés par VEGA Investment Managers ou toute société liée :

- entre 30% et 60% au risque actions (dérivés inclus) ; l'investissement hors de la zone euro étant limité à 10% de l'actif net (toute taille et tout secteur confondus) ;
- entre 40% et 70% au marché de taux (produits monétaires et/ou obligataires).

Concernant les produits de taux, les investissements peuvent se faire sur tous supports privés ou publics, y compris les obligations convertibles et les titres de catégorie sénior ou subordonnés de rang minimum lower tier 2 ou tier 1 qui, en contrepartie d'un rendement plus élevé que celui des autres dettes, sont les dettes les plus risquées.

Le gérant peut intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré dans le but :

- de couvrir le portefeuille contre le risque actions, de change et de taux,
- ou de compléter l'exposition au risque actions ou risque de taux sans rechercher de surexposition.

La sensibilité de la partie obligataire de l'OPCVM sera comprise entre 0 et 7.

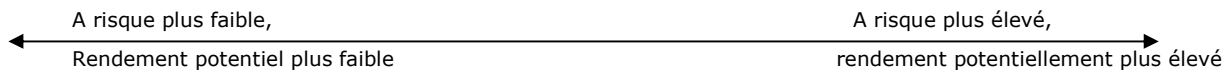
Les demandes de rachats sont reçues chaque jour de bourse avant 12 heures.

La durée minimum de placement recommandée est de 3 ans.

L'OPCVM capitalise son résultat net.

Les plus-values nettes réalisées sont capitalisées.

Profil de risque et rendement :



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement de niveau 4 reflète l'exposition de l'OPCVM aux marchés actions, obligataires et monétaires.

Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.

La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque de l'OPCVM est justifié par le risque de baisse de la valeur (i) des actions, (ii) des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt.

En plus des risques pris en compte dans l'indicateur de risques, l'OPCVM est soumis au risque de crédit : en cas de faillite ou de dégradation de la qualité des émetteurs d'obligations ou titres de créances, la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser.

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1%
Frais de sortie	1%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,71%*
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant 20% de la surperformance réalisée par l'OPCVM, au cours de l'exercice, par rapport à la progression de son indicateur de référence en cas de performance positive de l'OPCVM

* Ces chiffres sont fondés sur les frais de l'exercice précédent, clos le 30/06/2016. Ils peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous reporter à la rubrique Frais du prospectus de l'OPCVM disponible sur demande auprès de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Performances passées de VEGA PATRIMOINE

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures qui ne sont pas constantes dans le temps.

L'OPCVM a été créé en 1979.

Les performances passées ont été évaluées en euro.

Informations pratiques :

Dépositaire : Cacéis Bank

Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques et toute information complémentaire, relative notamment à la valeur liquidative, sont consultables au siège social de VEGA INVESTMENT MANAGERS (115 rue Montmartre – 75002 Paris) et/ou peuvent être adressés dans un délai d'une semaine sur demande écrite auprès de cette dernière suivante :

VEGA INVESTMENT MANAGERS – 115 rue Montmartre CS 21818 – 75080 Paris Cedex 02.

La responsabilité de VEGA INVESTMENT MANAGERS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

La réglementation fiscale française peut avoir un impact sur les investisseurs.

L'OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

VEGA INVESTMENT MANAGERS est agréée en France et réglementée par l'AMF. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 29 décembre 2017.

